



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 avril 2002

Original: français

Session annuelle 2002

17 au 28 juin 2002, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Ebauche de programme de pays avec les Comores (2003-2007)*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-6	2
II. Coopération passée et leçons de l'expérience	7-17	2
III. Programme proposé	18-31	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	32-38	6
 Annexe		
Résultats et cadre de ressources pour les Comores (2003-2007)		7

* La collecte et l'analyse des données actuelles nécessaires à la présentation d'informations mises à jour au Conseil d'administration ont entraîné un retard dans la remise de ce document.



I. Analyse de la situation

1. Etat archipel parmi les pays les moins avancés (PMA), les Comores avaient un revenu par tête de 356 dollars en 2000 et un indice de développement humain de 0,510 en 2001, ce qui le situait au 124 rang mondial parmi 162 pays en terme de développement humain.

2. Les principaux facteurs structurels qui entravent le développement de l'économie des Comores sont : l'isolement géographique, la dépendance sur un faible éventail de produits agricoles d'exportation (vanille, ylang-ylang et clou de girofle), une croissance démographique rapide (2,7 % par an), la fragilité des écosystèmes et l'insuffisance marquée d'une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de chômage élevé.

3. La persistance de la double crise institutionnelle et séparatiste qui secoue les Comores depuis 1997 s'est traduite par une aggravation de la pauvreté, un faible niveau de mobilisation de ressources pour le développement du pays et la démobilité de la contrepartie nationale.

4. L'économie comorienne ne connaît plus de croissance positive depuis plus d'une décennie. Une telle situation a pour effet d'accroître la pauvreté, qui est passée de 45 % des ménages en 1980 à plus de 53 % en 1999. Le pays éprouve une difficulté à gérer la dette publique interne et à honorer le paiement de la dette extérieure qui équivalait à 319 % des exportations en 2000.

5. Le bureau de pays, en développant des analyses sur les besoins en formation professionnelle répondant aux besoins du marché (enquête sur l'emploi et la formation professionnelle), a permis d'aboutir à la formulation d'un cadre de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. Par ailleurs, les actions menées au bénéfice des groupes vulnérables se sont avérées prometteuses – conventions de cofinancements entre le projet AMIE, organisation sans but lucratif qui œuvre pour le mieux-être des enfants défavorisés à travers le monde, et la Caisse de solidarité des commerçants de Mohéli; le Business Development Centre (BDC) et le Fonds d'aide de développement communautaire (FADC); le réseau des mutuelles d'épargne et de crédit ya Komor (MECK); et MECK Mohéli. L'appui à la création d'une structure nationale d'encadrement facilitera l'accès des pauvres à la micro-finance. Le succès de l'extension des mutuelles de santé et la faiblesse des institutions de protection

sociale (Caisse de prévoyance sociale et Caisse de retraite) montre la nécessité d'une généralisation de la couverture sociale pour accompagner cette dynamique (voir le bilan commun de pays).

6. La gestion des ressources naturelles constitue un problème majeur. Le pays doit faire face à la destruction des forêts naturelles (problème de pression démographique croissante : 48 % de terres cultivables ; une densité de terres arables de 398 habitants/km² – un des ratios les plus fort d'Afrique), le braconnage des espèces en voie de disparition (tortue marine, livingstone), et l'érosion des sols (ainsi on constate un dégradation des sols de l'ordre de 3,1 % par an). La situation nécessite une attention particulière pour trouver des solutions palliatives et urgentes.

II. Coopération passée et leçons de l'expérience

7. Malgré un contexte difficile, le PNUD a été présent sur des fronts essentiels : l'appui à la réconciliation nationale et à la gestion du processus électoral et le développement d'initiatives innovatrices ayant permis d'enregistrer des résultats importants dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

8. L'appui fourni par le PNUD à l'organisation du référendum constitutionnel de décembre 2001 a permis de jeter les bases pour le retour à l'ordre constitutionnel et a donné une grande impulsion au processus de réconciliation nationale.

9. Les analyses et réflexions conduites en matière de droits de l'homme ont permis de dégager le cadre pour la formulation d'un programme de réforme en profondeur du système judiciaire comorien.

10. Le rapport national sur le développement humain a permis de mieux appréhender les relations entre le capital social, la gouvernance et la pauvreté.

11. L'action en matière de lutte contre la pauvreté a notamment porté sur la définition d'une approche et la mise en place de structures et d'instruments techniques préalables à la préparation du document cadre pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

12. L'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique constitue une réelle avancée vers le respect des engagements nationaux relatifs à la ratification de la

Convention sur la diversité biologique. De même, la mise en place d'une démarche pilote, impliquant une participation active des communautés dans la création d'une aire protégée, constitue une première expérience en matière de gouvernance participative qui laisse présager la durabilité des activités du Parc marin de Mohéli (PMM).

13. Le projet de participation communautaire pour le développement sanitaire a permis d'expérimenter avec succès un système et des outils de cogestion des structures de santé sur l'ensemble des districts de concentration. De même, la généralisation en cours des mutuelles de santé pose les jalons pour le développement d'un système mutualiste devant permettre l'accès des groupes vulnérables à une couverture médicale adéquate et à leur portée.

14. L'incertitude politico-institutionnelle a constitué un écueil important dans la mise en œuvre du programme et la mobilisation du partenariat et des ressources financières requises. Le bureau de pays a eu à travailler dans des conditions difficiles avec une contrepartie insuffisamment préparée et peu disponible. Cette situation est aussi exacerbée par un manque chronique d'information sur le développement du pays et par l'absence d'une direction d'ensemble définie par le Gouvernement. Dans ce contexte, la signature de l'accord cadre de réconciliation nationale le 17 février 2001 à Fomboni (Mohéli) et l'adoption par référendum d'une constitution qui a officiellement donné naissance à l'Union des Comores constituent deux évolutions positives.

15. Le PNUD a porté une assistance essentielle sur le plan analytique afin de catalyser l'attention des partenaires au développement et de la contrepartie nationale sur les aspects clés des objectifs de développement du millénaire. Ces efforts ont été couronnés par l'implication des différents partenaires dans le processus du bilan commun du pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les principes directeurs du Plan-cadre, ainsi que la démarche hautement participative initiée dans le cadre de cet exercice, devrait faciliter l'appropriation du programme par la contrepartie nationale et une meilleure coordination entre les différents partenaires au développement.

16. Les leçons tirées de l'expérience en matière d'exécution des projets plaident pour un ajustement de la modalité d'exécution nationale pour les Comores. Actuellement, le bureau de pays pratique l'exécution

nationale tout en s'impliquant directement sur les opérations financières et relatives à la gestion du personnel. Cette nécessité ressort de la constatation d'une série de faiblesses en matière de gestion pour la contrepartie nationale dans les projets d'exécution nationale. Cette situation est amplifiée par l'instabilité politique que le pays a connu dans les cinq dernières années. Graduellement l'évolution vers l'exécution nationale intégrale s'impose. La pratique progressive d'avance de fonds dans tous les projet d'exécution nationale sera assurée dans la période de programmation. Un manuel de procédure et de gestion d'exécution nationale pour le pays est en élaboration pour assurer un cadre d'application claire.

17. Le bureau de pays assumera des fonctions d'intermédiation et de coordination dans la mobilisation des ressources pour le développement du pays comme recommandé au titre de la revue de pays du programme. Le bureau de pays a pu mobiliser, pour l'appui au processus électoral engagé aux Comores, un montant de 1,794,461 dollars auprès de l'Union Européenne. Des pistes de mobilisation des ressources sont également engagées avec le même bailleur pour la réforme du système judiciaire et auprès de la Banque africaine de développement (BAD) pour l'initiative de formation aux métiers de base.

III. Programme proposé

18. Ce nouveau cadre de coopération intègre les résultats des réflexions menées dans le cadre du processus du bilan commun de pays et le Plan-cadre, tout en développant les initiatives prometteuses prises dans le cadre du précédent programme. Le PNUD focalisera son assistance autour de trois objectifs spécifiques du Plan cadre :

- a) Le renforcement de la gouvernance comme préalable à la croissance et au développement humain durable ;
- b) L'inclusion des groupes vulnérables dans le système de production ;
- c) Le renforcement de l'effort de conservation et gestion durable des ressources naturelles.

19. Les axes de concentration retenus permettront d'intégrer et prendre en compte des acteurs tels que le secteur privé et la société civile ainsi que la dimension genre pour favoriser la gestion participative du développement et la bonne gouvernance. Les

programmes et les projets s'y rapportant s'inscriront dans les orientations sous-jacentes au document de stratégies de réduction de la pauvreté en cours de préparation avec l'appui du PNUD et de la Banque mondiale. En outre, le bureau de pays se focalisera sur le respect et l'appui à l'articulation du programme national relatif aux objectifs de développement du millénaire : l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim, la promotion de la dimension genre et l'emploi des femmes, la lutte contre le VIH/SIDA, le malaria et d'autres maladies endémiques, la garantie d'un développement durable pour l'environnement et la promotion d'un partenariat mondial pour le développement.

20. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD forgera des partenariats avec la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la France dans le cadre de l'élaboration du document de stratégies de réduction de la pauvreté ; avec la BAD pour un cofinancement sous forme de participation aux coûts ; avec le Canada à travers la société Shawinigan International (pour les études de besoin et de pré-démarrage : grâce à un financement de l'Agence canadienne de développement international) dans le cadre de la mise en place du centre d'apprentissage et des métiers ; avec l'Union Européenne pour l'appui au système judiciaire (appui à la gouvernance politique). Il existe des possibilités d'initiatives communes avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour ce qui concerne le système de collecte et de traitement permanent des données statistiques et avec le système des Nations Unies (le FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé) pour la lutte contre le VIH/Sida.

21. Les axes retenus devraient permettre d'initier une nouvelle approche du développement du pays au-delà des frontières naturelles et plus particulièrement dans les zones d'intégration économique de la Commission de l'Océan indien et du Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à travers la promotion et l'appui d'initiatives et de projets inter-pays. Le nouveau cadre de coopération œuvrera pour l'insertion des Comores dans la dynamique de la mondialisation à travers l'appui à la préparation du cadre intégré d'assistance technique relatif au commerce pour les PMA, en partenariat avec le Chambre de commerce et d'industrie. Pour une utilisation optimale des ressources, il sera fait recours autant que possible à la coopération Sud-Sud, à l'expertise des Volontaires des Nations Unies et aux réseaux de connaissances et d'échanges développés par

l'organisation, en particulier les centres de contacts sous-régionales.

Renforcement de la gouvernance

22. *Gouvernance politique et institutionnelle.* L'action du PNUD, tout en intégrant la dimension genre de manière transversale, se focalisera sur les axes suivants : a) le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme par l'introduction de pratiques de bonne gouvernance et une réforme en profondeur du système pénitentiaire et judiciaire qui puisse garantir, en particulier, les droits de la femme ; b) l'appui à la décentralisation par le renforcement de la capacité technique et organisationnelle des institutions insulaires et des structures administratives mises en place dans le cadre de la nouvelle loi fondamentale ; c) le renforcement du système de collecte et traitement des données statistiques par un appui institutionnel et technique et un renforcement des capacités nationales et insulaires.

23. *Gouvernance économique.* Le processus de décentralisation à réaliser se répercutera sur le fonctionnement et la nouvelle configuration de l'administration : législation fiscale et politique tarifaire. Dans ce contexte, le PNUD appuiera le processus de restructuration et de modernisation des services de recouvrement fiscaux et douaniers, en adéquation avec les prérogatives dévolues à l'Union des Comores et aux entités insulaires, notamment à travers : a) la mise à disposition d'une assistance technique pour la mise en place d'un nouveau cadre organique et l'élaboration d'un plan de restructuration de l'administration ; b) l'adoption d'une nouvelle législation fiscale ; c) la formation des ressources humaines en matière de recouvrements fiscaux adaptés aux nouvelles exigences de la décentralisation ; et d) la mise en place d'un système informatique décentralisé et intégré.

Inclusion des groupes vulnérables dans le système de production

24. Des initiatives en cours, visant l'atténuation de la pauvreté et la réduction de la fracture sociale par la promotion et le développement d'activités de production et l'insertion socio-économique des groupes cibles, seront poursuivies. Cette action d'insertion visera aussi bien l'accès à un emploi salarié que le soutien à la création d'activités génératrices de revenus et le développement des micro et petites entreprises (MPE) de production et de service. Un système de couverture

sociale généralisée et accessible aux groupes vulnérables sera également mis en place.

25. *Le volet insertion socioprofessionnelle* portera sur : a) l'adoption des politiques d'emploi et de formation professionnelle ; b) la mise en œuvre d'une approche modulaire dans l'élaboration des programmes de formation professionnelle initiale ; c) le lancement d'actions pilotes de formation initiale visant à valider les options stratégiques et politiques retenues ; d) la définition d'un mécanisme de financement tripartite (état-secteur privé-partenaires pour le développement) de la formation professionnelle. L'accès des femmes à ces formations sera privilégié.

26. *Le volet protection sociale* visera au renforcement des organismes et systèmes de couverture et de protection sociale. Elle portera spécifiquement sur : a) le renforcement des capacités des Caisses de prévoyance sociale et des retraites, tant au niveau régional que national ; b) la généralisation des mutuelles de santé dans l'ensemble des îles de l'Union des Comores. Malgré le coût de l'opération, le projet de mutuelles de santé continuera à prendre en charge les soins des femmes pendant leur grossesse et s'assurera qu'elles utilisent des moustiquaires imprégnées.

27. *Le volet accès au crédit et développement des activités de production* sera axé sur : a) la promotion et le développement des activités génératrices de revenus ; b) le développement du tissu des MPE ; c) la poursuite de la réflexion sur une approche intégrée micro-finance/MPE, dans l'optique de l'élaboration d'un programme cadre national pour la promotion et le développement des MPE ; d) le renforcement des capacités de la structure d'appui à la création et à l'encadrement des MPE dans la perspective de l'élargissement de la base sociale des opérateurs économiques, encourageant en particulier l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus.

28. *Le volet lutte contre le VIH/Sida.* L'appui du PNUD devra contribuer à maintenir le taux de séroprévalence du VIH/Sida au niveau actuel 0,1 % et s'articulera autour de deux pôles d'actions complémentaires dans le cadre d'une initiative inter agences : a) un renforcement des capacités nationales institutionnelles et communautaires dans l'information, l'éducation et la communication ; b) une meilleure connaissance des facteurs et des déterminants de l'épidémie. La mise en œuvre de ce volet est assujettie à la mobilisation des ressources auprès de partenaires extérieurs au PNUD et notamment des organisations du système des Nations

Unies, des partenaires bilatéraux et multilatéraux comme la France, le Japon, l'Union Européenne et la COI. L'obtention du financement du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme jouera un rôle clé pour la concrétisation de ces objectifs.

Conservation et gestion durable des ressources naturelles

29. L'assistance du PNUD dans ce domaine consistera à traduire la politique nationale en des actions concrètes et à démontrer que les actions environnementales contribuent à la lutte contre la pauvreté par le développement d'activités novatrices et efficaces. Comme elles l'ont démontré lors de la réalisation du PMM, les femmes devront être les principaux bénéficiaires de ces actions.

30. Quatre résultats majeurs seront poursuivis : a) la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité ; b) la gestion intégrée des écosystèmes marins et terrestres ; c) le renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la gestion de l'environnement ; d) le développement d'activités habilitantes, notamment pour les polluants organiques persistants (POP), la lutte contre la désertification et la biodiversité, et à mener une évaluation des besoins et des contraintes des Comores dans leurs efforts pour remplir les engagements en faveur de la gestion de l'environnement mondial selon les conventions internationales et instruments reliés.

31. Dans le cadre du partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le bureau de pays, en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature, est en négociation avec l'Union Européenne et le FEM pour la création d'un fonds fiduciaire pour la conservation de la biodiversité aux Comores. En outre, des démarches ont été prises afin d'avoir accès au fonds POP, ainsi qu'à des fonds pour la régénération des forêts naturels et pour la lutte contre la désertification. Notre stratégie de mobilisation des ressources va aussi s'appuyer sur nos relations avec Capacité 21, un éventuel appui technique par le centre de contact sous-régionales et à travers un partenariat sous-régional avec la COI.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

Mise en oeuvre et exécution du programme

32. La gestion du programme sera conforme aux orientations et outils de la gestion axée sur les résultats. Une composante – “développement des capacités de la contrepartie nationale” – sera prévue dans tous les programmes/projets pour faciliter l’appropriation nationale des programmes et la généralisation de la modalité d’exécution nationale.

33. Notre expérience en matière d’exécution directe a été concluante mais elle a démontré qu’il y a un besoin ultérieur de renforcement des capacités nationales du bureau de pays en matière de procédures d’acquisitions complexes et des projets en terme d’implication du personnel international dans les domaines stratégiques en gestion de projets.

34. La concertation et la collaboration qui ont prévalu au cours de l’exercice du bilan commun de pays et du Plan-cadre serviront de tremplin pour concevoir et mettre en œuvre des projets communs inter-agences, de développer des synergies avec les programmes des autres partenaires et de faciliter l’adoption des outils de gestion, suivi et évaluation des programmes.

Gestion

35. Le cadre institutionnel du programme et ses mécanismes de suivi et évaluation seront en harmonie avec le cadre de pilotage, suivi et évaluation défini dans le Plan-cadre. La gestion du programme sera conforme aux orientations et outils de la gestion axée sur les résultats et fera l’objet d’une évaluation annuelle (RAAR) avec la participation de tous les partenaires.

36. Cette approche permettra de déterminer quels objectifs auront été atteints et ceux à atteindre en fonction des moyens requis et d’un calendrier convenu entre tous les partenaires. Un mécanisme inter-agences de pilotage et d’évaluation des projets communs sera également institué sous forme de comité directeur.

Mobilisation des ressources

37. La mobilisation des ressources apparaît comme une activité majeure du bureau de pays et impliquera les autres organisations du système des Nations Unies. Ensemble, ils joueront leur rôle de catalyseur de

ressources financières additionnelles pour renforcer et étendre les programmes et projets des organisations des Nations Unies.

Profil du bureau et du personnel

38. L’analyse fonctionnelle menée en 2001 a permis de réviser le profil du bureau de pays et de son personnel. Les changements majeurs ont porté sur les descriptions de poste et le repositionnement stratégique du personnel. Une unité de conseil assure la coordination des activités de mobilisation de ressources, la recherche de partenariats et le plaidoyer pour la mise en œuvre des objectifs du millénaire.

Annexe

Résultats et cadre de ressources pour les Comores (2003-2007)

Domaines d'intervention stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats ou objectifs	Produits, y compris indicateurs clés, selon que de besoin	Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programme)
Objectif UNDAF : Contribuer à créer un environnement propice à la participation effective dans les mécanismes de décision et à la décentralisation				
Gouvernance politique et institutionnelle	Fonctionnement harmonieux de la justice et du système pénitentiaire	Fonctionnement sans entraves du système judiciaire et performance des magistrats et des auxiliaires de justice. Meilleure accessibilité des justiciables Amélioration des conditions d'incarcération des détenus avec une distinction hommes/femmes.	- Mécanismes de contrôle des magistrats Indicateurs : texte sur la réforme du statut des magistrats - Stratégie de formation des magistrats et des auxiliaires de justice Indicateurs : nombre de personnes formées - Maillons manquants de l'institution judiciaire en place Indicateurs : possibilités de recours à tous les niveaux de juridiction - Lieux de détention conformes aux normes et standards internationaux Indicateurs : rapports d'inspection des lieux par la commission de surveillance des prisons	Ressources ordinaires: \$1,400,000 <u>Autres ressources :</u> Fonds fiduciaire PNUD/Union Européenne : \$3,000,000
	Promotion et respect des droits de l'homme	Amélioration des conditions structurelles et fonctionnelles des organisations de promotion et de garantie des droits de l'homme.	- Commission nationale consultative des droits de l'homme opérationnelle - Observatoire des lieux de détention Indicateurs : textes statutaires et systèmes de rapports d'activités adoptés et mis en œuvre - Stratégie de formation du personnel des ONG du secteur Indicateurs : nombre d'ONG et de personnes formées	
	Conception et mise en place des cadres organisationnels et des outils de gestion et de planification des institutions insulaires et régionales	Cadre organisationnel et de fonctionnement respectueux des prérogatives et des compétences dévolues aux institutions insulaires.	- Cadre organique et plan de gestion Indicateurs : textes d'application des cadres organiques - Plan de formation Indicateurs : nombre de personnes formées	
	Mise en place d'un système de collecte et traitement permanent de l'information et des données statistiques	Données statistiques mises à jour et fiables	- Structures de collecte et de traitement des données opérationnelles à tous les niveaux Indicateurs : Publication régulière des données	
Gouvernance économique	Restructuration et modernisation des services de recouvrement fiscaux et douaniers	Performance des services de recouvrement fiscaux et douaniers	- Plan de restructuration et nouveau cadre organique Indicateurs : Textes d'application - Nouvelle législation fiscale adoptée Indicateurs : décret d'application de la nouvelle législation	Ressources ordinaires: \$300,000

Domaines d'intervention stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats ou objectifs	Produits, y compris indicateurs clés, selon que de besoin	Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programme)
Objectif UNDAF : Facilitation à l'insertion dans le système de production				
Inclusion des groupes vulnérables dans le système de production	Développement des actions permanentes de formation et d'insertion professionnelle	Nombre d'opportunités de formation offertes	- Actions pilotes de formation professionnelle réalisées Indicateurs : maîtrise de l'ingénierie nationale de la formation professionnelle - Document d'orientation sur la politique de l'emploi et de la formation professionnelle Indicateurs : textes de validation par le Gouvernement et les partenaires sociaux - Système de financement de la formation professionnelle à gestion tripartite Indicateurs : dispositif réglementaire de financement adopté par le Gouvernement et les partenaires sociaux	<u>Ressources ordinaires</u> : \$1,100,000 <u>Autres ressources</u> : Fonds fiduciaire/participation de tiers aux coûts : \$1,300,000
	Elargissement de la base sociale des opérateurs	Proportion des crédits octroyés aux groupes vulnérables	- Structure nationale de soutien au développement des MPE pleinement opérationnelle Indicateurs : nombre de dossiers présentés et ayant obtenu un financement - Lignes de crédits adaptées aux besoins des MPE Indicateurs : conventions de cofinancement	
	Système de couverture sociale généralisé	Mécanisme de couverture sociale et de protection des employés opérationnel	- Organismes de protection sociale rénovés et opérationnels Indicateurs : nombre de secteurs et catégories socioprofessionnelles couverts - Système généralisé des mutuelles de santé Indicateurs : nombre de conventions par zones géographiques	
Objectif UNDAF : Renforcer l'effort de gestion durable des ressources naturelles				
Conservation et gestion durable des ressources naturelles	Conservation des écosystèmes terrestres et marins	Nombre d'aires protégées créées	- Plans de cogestion des aires protégées marines et forestières - Plan de conservation des espèces Indicateurs : textes légaux de création, mise en œuvre des plans et tenue d'ateliers de validation (participation des communautés dans la dynamique engagée)	<u>Ressources ordinaires</u> : \$500,000 <u>Autres ressources</u> : Fonds fiduciaire/participation de tiers aux coûts : \$10,300,000
		Gestion intégrée des écosystèmes	- Droit foncier harmonisé - Plan d'aménagement des forêts - Plan de gestion des agro-écosystèmes - Plan d'aménagement du territoire Indicateurs : texte sur la loi foncière appliqué et approbation par les autorités compétentes des différents plans	
	Mise en place de mécanismes de financement durables pour la conservation de l'environnement et de la biodiversité	Disponibilité de financement autonome pour la réalisation des projets de conservation visés par le fonds	- Fonds fiduciaire pour la conservation de la biodiversité opérationnelle Indicateurs : rapport d'activité du conseil d'administration du fonds et rapport financier de l'administrateur d'actif	

Domaines d'intervention stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats ou objectifs	Produits, y compris indicateurs clés, selon que de besoin	Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programme)
	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de gestion de l'environnement	Aptitude des acteurs à développer des outils, stratégies et instruments de gestion de l'environnement	- Analyse des besoins de renforcement des capacités Indicateurs : rapport d'expertise - Programme de renforcement des capacités Indicateurs : nombre de programmes et qualité - Plan d'action en ligne avec les conventions internationales Indicateurs : textes d'application - Mécanismes institutionnels pour une gouvernance participative Indicateurs : textes légaux instituant ces mécanismes	
Objectif UNDAF : Contribuer à promouvoir l'accès et la jouissance des services sociaux de qualité conformément aux objectifs nationaux				
Lutte contre le VIH/Sida	Mise en œuvre de plans stratégiques contre le VIH/Sida	Synergie des programmes de lutte et de prévention et rapport de mise en œuvre	- Structures de lutte contre le Sida opérationnelles au niveau des îles et sur le plan national Indicateurs : qualité des programmes et services fournis - Plan stratégique 2003-2007 Indicateurs : textes de validation	<u>Ressources ordinaires</u> : \$14,000 <u>Autres ressources</u> : 0
	Maîtrise du profil épidémiologique	Disponibilité de l'information sur l'évolution de l'épidémie	- Système de collecte et de traitement de l'information sur les IST/Sida Indicateurs : publication régulière des données sur l'évolution de l'épidémie - Etudes socio-comportementales au niveau national et insulaire Indicateurs : rapport de validation des études	<u>Total</u> : \$14,000 <i>Résultat assujéti au développement d'un projet conjoint et à l'obtention d'autres ressources (non-core)</i>
	Prise en charge des personnes vivantes avec le VIH/Sida	Politique et structures de prise en charge disponibles	- Système de référence et de structure des personnes vivantes avec le VIH/Sida disponible Indicateurs : nombre de personnes suivies	
				Total ressources ordinaires : 3,314,000 Total autres ressources : 14,600,000 *Fonds fiduciaire/participation de tiers aux coûts : 14,600,000 Total général : 17,914,000